

Résidence – commission de régulation

présents :

- M. Eric LEBRUN (Proviseur adjoint, représentant le Chef d'Établissement)
- M. Didier ALBERT (Conseiller Principal d'Éducation)
- Mlle Véronique NAUCHE (surveillante d'internat)

et les délégués d'internat :

- Mlle Irène CARETTE (BST1a), et sa suppléante : Mlle Cindy DUMAS (LS-b)
- M. Dominique CLAUSE (PCS1a) et son suppléant : M. Étienne JAOUEN (MPS1a)
- M. Adrien DEMAISON (ECS1) et son suppléant : M. Clément MOUSSET (MPS1a)
- Mlle Cécile DOURTHE (ECS1) et sa suppléante : Mlle Élodie SANTOS (PCS1b)
- Mlle Soazig KAAM (MPS1a) et son suppléant : M. Guillaume TERRÉE (MPS1a)
- Mlle Mélanie MAZURIER (BST1a) et sa suppléante : Mlle Hind ZINEDDINE (PCS1b)

ordre du jour prévu :

- présentation des nouveaux délégués,
- modifications du règlement intérieur de la résidence,
- questions diverses.

I. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Les délégués sont au nombre de six : il y a six secteurs à la résidence.

II. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

Les horaires des repas en semaine ont été modifiés ; ainsi l'heure du début du déjeuner en semaine a été avancé à 11h35 pour permettre aux lycéens libres à cet horaire de tous passer avant que les autres étudiants ne sortent, afin d'éviter un engorgement au self.

Un paragraphe sur les modalités d'usage de la laverie de la résidence a été ajouté. Elle est mise à disposition des internes, et en priorité à ceux qui ne rentrent pas chez eux le week-end. Les machines fonctionnent à jetons et il est souhaitable de ne pas les stocker pour ne pas provoquer de pénurie.

Les élections des délégués d'internat auront désormais lieu fin janvier, pour ne pas gêner les révisions des secondes années, et ils seront au nombre de six, avec des suppléants.

La mise en vigueur du décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a également conduit à une modification du règlement.

III. QUESTIONS DIVERSES

a) horaire des colles

Pour le problème des colles de dix-neuf à vingt heures (*qui finissent en réalité plus tard et ne permettent pas de manger au self*), une circulaire rappellera aux colleurs qu'ils doivent impérativement laisser partir leurs élèves à vingt heures. Les élèves peuvent également les prévenir en début de colle.

b) bruit des souffleries

Nous avons rappelé à l'administration les problèmes de soufflerie dans toute la résidence. Ces ventilations forcées sont extrêmement bruyantes, au point de gêner voire d'empêcher tout travail et/ou sommeil dans les chambres concernées.

c) wifi

En ce qui concerne le wifi, des études sur la faisabilité de sa mise en place sont en cours, mais des problèmes d'entretien ne sont pas encore réglés.

La maintenance des ordinateurs en environnement Linux a été évoquée. Elle reste à la charge des élèves car le personnel n'est pas qualifié pour son entretien. Si les élèves ne veulent plus s'en charger, les postes seront remis sous Windows 98 en environnement figé.

d) développement durable

Dans l'optique de protéger notre environnement, les délégués ont suggéré l'arrêt de certains radiateurs à des endroits où l'apport de chaleur n'est pas nécessaire : dans certains couloirs (*les couloirs des secteurs 2, 3, 5 et 6*) et le hall d'entrée. Les salles informatiques (*salles 7003, 7004 et 7005*) sont également suffisamment chauffées grâce au fonctionnement des ordinateurs.

Nous demandons également à ce que l'éclairage extérieur de l'internat soit revu ; il est très puissant et fonctionne toute la nuit : il gêne le sommeil de certains résidents. Il a été évoqué la mise en place d'un système de détection optique qui provoquera son allumage en cas de besoin, pour garantir notre sécurité.

La mise en place du tri sélectif a été effectuée : les corbeilles doivent être vidées par les élèves, les conteneurs (*et il y en a un nouveau*) se trouvent derrière le mur à côté de la laverie, une signalisation sera bientôt installée.

e) douches

En ce qui concerne les douches, l'administration va faire en sorte que les boutons « presto » soient révisés (*régler leur durée de fonctionnement*).

f) frais d'hébergement

Pour les frais d'internat, le prix que l'on nous indique au début de l'année est celui fixé pour l'année civile en cours. Étant donné que les tarifs ont augmenté au début de l'année 2007, il est normal que le coût effectif (*d'une année scolaire*) soit supérieur à celui annoncé (*année civile*).

g) divers

Les délégués ont proposé que la distribution de jetons de laverie devienne payante, à un tarif de 10 ou 20 centimes d'euros. L'idée d'utiliser les cartes de photocopieuse a aussi été évoquée. Ces pistes, suggérées dans le souci de limiter le stockage et l'hémorragie de jetons, ne semblent cependant pas praticables pour diverses raisons (gestion financière, confusion établissement-associations, etc.).

Une pénurie récurrente de papier toilette, et surtout le week-end, a été signalée.

Le problème de l'aspirateur cassé a été évoqué.

Compte-rendu réalisé par Mélanie Mazurier (BST1a)